

Compte rendu sommaire

Réunion du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2018 à 18h30.

Date de convocation
18/09/2018

Nombre de Membres:

En exercice: 52
Présents : 32
Ayant donné procuration: 8

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-CINQ du mois de SEPTEMBRE, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme GIULIANO et M. DALLA FAVERA

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : -

Marange-Silvange : M. MULLER, Mme TOUSSAINT, M. MEOCCI et Mme GREFF

Montois la Montagne : M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO, M. ROVIERO et Mme BARTOLETTI

Moyeuve-Petite : M. HENRY

Pierrevillers : M. PELIZZARI

Rombas : M. FOURNIER, Mme WAGNER, M. RISSER, Mme MACAIGNE, Mme BENCI, M. NOBILE et M. VILLA

Roncourt : M. FICHTER

Rosselange : M. MATELIC (sauf au point 2018-40) et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : M. WATRIN et M. CAYRÉ

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et Mme DURIVAL

Membres absents ayant donné procuration :

M. WROBEL à M. FAVIER

M. SCHWEITZER à M. HENRY

M. BOLTZ à M. FOURNIER

M. HALTER à M. FICHTER

M. ZELLER à Mme SEEMANN

M. SCHONS à M. MATELIC

M. LACAVA à M. TIRLICIEN

Mme FRANIA à M. CAYRÉ

Absents excusés : M. MATELIC (au point 2018-40), Mme ARNOULD-RIVATO, M. MITIDIERI, Mme THOMAS, M. PIERRE, Mme CADONA, M. BARTHELEMY et M. DI EGIDIO.

Absents : Mme LOMBARDI, M. DIEUDONNE, M. GENTILE, Mme DAMILOT et M. KOSCIUSKO.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2018.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 10 juillet 2018.

POINT N° 1 –

Délibération 2018-42 – BUDGET PRINCIPAL 2018 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget 2018, qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 - o SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €
 - o SECTION D'INVESTISSEMENT : 744 200,53 €

POINT N° 2 –**Délibération 2018-43 – EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - ANNEE 2019**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessous pour l'année 2018 :

NOM	ADRESSE DU SIEGE	ADRESSE DE L'EXPLOITATION
SCI B3FM Entreprise BOFFO	ZA SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE	ZAC SIRIUS CD 47 57360 AMNEVILLE
SCI STEMAR ORNE MATERIAUX	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS	62 rue de la Tour 57120 ROMBAS
SCI ZOESAM David RIGGI	51 rue Foch 57185 CLOUANGE	ZAC BELLE FONTAINE 57185 CLOUANGE
SETHI (Indivision NASS)	28 rue de Villers 57120 ROMBAS	62 rue de la Paix 57120 ROMBAS
SAS SANDEX SUPER U	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE	Zac belle fontaine 57185 CLOUANGE
WDA	2 rue du Vieil Amnéville 57360 AMNEVILLE	2 rue du Vieil Amnéville 57360 AMNEVILLE
SCI GBM Menuiserie JOFFROY	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT	22 rue Raymond Mondon 57860 RONCOURT
ITM Alimentaire EST SCI des Peupliers INTERMARCHÉ SAS CEDUGO	Base de Pagny Lieu dit « Les Herbes » RN 4 55190 PAGNY-SUR-MEUSE	Rue Clémenceau 57360 AMNEVILLE
SCI La mine Serrurerie MEYER	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT	ZA les Grandes Champelles 57860 RONCOURT
LIDL	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG	- Route de la vallée - RD52 57535 MARANGE-SILVANGE - Lotissement le Sauceu 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES - Rue de l'avenir 57250 MOYEUVRE-GRANDE - Grande Fin – 57185 CLOUANGE
MAC DONALD'S FRANCE	1 rue Gustave Eiffel 78045 GUYANCOURT	Centre de loisirs Rue de l'Europe 57360 AMNEVILLE
NORMA	Direction régionale Service Expansion 9 Rue de Rochefort 67100 STRASBOURG	1 Rue Saint Exupéry 57120 Rombas
SARL Le Fournil de la Vallée de l'Orne	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE	ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE
CORA	Domaine de Beaubourg, 1 rue du Chenil – CS 30175 CROISSY BEAUCOURG 77435 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	ROUTE DEPARTEMENTALE 643 BOITE POSTALE 30008 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES
CENTRAKOR STORES	ZAC SAINT MARTIN DU TOUCH 6 Avenue Saint Granier BP 13156 31300 TOULOUSE	Lotissement commercial du Sauceu Rue Jean Monnet 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

APEIVO	5 Rue Maréchal Molitor 57360 AMNEVILLE LES THERMES	Chemin de Silvange 57120 PIERREVILLERS
VAPPIANI Agnès	18 rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS	15 b rue Pierre Stanislas 57120 ROMBAS
SOCIETE SORRENTO	16 rue de Villers 57120 ROMBAS	2 rue de la Paix 57120 ROMBAS
LECLERC EXPRESS	Avenue François Mitterrand 57290 FAMECK	Rue du Muguet 57120 ROMBAS
SM BATI SARL SCI SALOMONS	10 Quartier beau séjour 54980 BATILLY	8 Rue de Coinville ZI 57255 SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

POINT N° 3 –

Délibération 2018-44 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » (POUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MOYEUUVRE-GRANDE ET MOYEUUVRE-PETITE) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE GRAVELOTTE ET DE LA VALLEE DE L'ORNE (SIEGVO) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de transférer au profit du Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (S.I.E.G.V.O.), la compétence « EAU » que la Communauté de Communes exerce aujourd'hui directement sur le territoire des communes de Moyeuivre-Grande et Moyeuivre-Petite.

POINT N° 4 –

Délibération 2018-45 – INSTAURATION DE LA TAXE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – GEMAPI » ET DÉTERMINATION DU PRODUIT A RECOUVRER EN 2019.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'instaurer une taxe « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) » à compter du 1^{er} janvier 2019,
- ARRÊTE le produit de cette taxe, pour l'année 2019, à 674 075 €,
- Et CRÉE un budget annexe spécial, répondant aux dispositions de l'instruction M14, pour assurer le suivi de l'utilisation de cette taxe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Fait à Rombas, le 02 octobre 2018

Le Président



Lionel FOURNIER

